AMF Mutuelle : Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire

L'Assemblée Générale mixte qui s'est déroulée le 27 mai dernier a rassemblé les délégués représentant plus de 300 000 sociétaires de l'**AMF**. Au-delà de l'examen des rapports et des comptes, les délégués ont validé le changement de destination de la filiale **AMF** *Assurances*, acté l'arrêt de la construction du premier Groupe de protection sociale en assurances français AG2R LA MONDIALE MATMUT.

Les délégués ont pris connaissance du rapport de gestion et de l'ensemble des travaux menés par le Conseil d'Administration et fait le point sur l'évolution du risque des Comptables Publics.

Lors de l'Assemblée Générale extraordinaire, ils ont validé le transfert de portefeuille du contrat MPAP (Multi-garanties Professionnelles des Agents Publics) et confirmé l'ancrage de l'**AMF** au sein du *Groupe* **Matmut**.

Les différentes résolutions ont été adoptées et les délégués ont procédé à l'élection des membres du Conseil d'Administration (renouvellement partiel).

LE RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Malgré une sinistralité élevée et une stabilité du portefeuille et du chiffre d'affaires, les résultats sont positifs.

Situation et activité de la Mutuelle au cours de l'exercice 2018

Au 31 décembre 2018, l'**AMF** compte 298 560 sociétaires (-0,1 %) titulaires de 303 714 contrats, 26 184 contrats RPC (Responsabilité Pécuniaire Personnelle des Comptables) et 277 530 contrats GPMT (Garanties de Protection Mutualiste pour Tous).

S'agissant de l'activité RPC, la croissance du chiffre d'affaires (+0,6 %), malgré le recul du portefeuille lié à la contraction du réseau, est imputable aux mesures tarifaires.

En 2018, l'**AMF** a continué de mener avec l'ACP (Association des Comptables Publics), l'AAC (Association des Agents Comptables), l'AFCM (Association Française de Cautionnement Mutuel) et l'ADAFIP (Association des Administrateurs des Finances Publiques) les actions de communication nécessaires pour faire évoluer le cadre réglementaire du nouveau régime (décret du 5 mars 2008).

De gauche à droite : Paul Foubert - Commissaire aux Comptes, Jean-Luc Nodenot - Président Directeur Général de l'**AMF**, Isabelle Gueudry - Directeur Général Délégué, Jean-Marie Delaunay - Vice-Président Délégué, Dominique Combe - Vice-Présidente, Christian Guicheteau - Vice-Président, Claude Pain - Vice-Président.

Face à l'évolution du risque des comptables publics découlant de la jurisprudence de la Cour et des Chambres dans le cadre du nouveau régime (loi du 28 décembre 2011), l'**AMF** demeure attentive à la situation des agents comptables (en particulier d'Université) et des têtes de réseaux comptables qui connaissent une sinistralité accrue. Elle continue de garantir les comptables publics dans des conditions de mutualisation maximales et pour des tarifs demeurant accessibles à tous, qui devront évoluer pour équilibrer le résultat technique, au cours des exercices à venir.

En effet, l'évolution très importante de la sinistralité, conjuguée à une diminution constante du périmètre de mutualisation, nécessite des ajustements progressifs, rendus possibles par le niveau des fonds propres.

En 2018, un soin tout particulier a été apporté à la qualité du service et au parcours digital de l'assuré. L'évolution du chiffre d'affaires GPMT (+2,6 %) provient de la croissance externe et de la bascule des fonctionnaires sociétaires **Matmut** vers la filiale **AMF** *Assurances*.

La Mutuelle s'est tout particulièrement attachée à maintenir les partenariats avec les mutuelles de la Fonction Publique dans un contexte de regroupement permanent (VYV...), afin de développer la notoriété et l'implantation de la filiale dans les trois Fonctions Publiques. L'**AMF** a renforcé son ancrage dans le Groupe au travers de son affiliation à la SGAM **Matmut** La Mondiale votée lors de l'Assemblée Générale. Elle s'est attachée à valoriser et à promouvoir la création du premier groupe de protection sociale en assurance AG2R LA MONDIALE MATMUT.

L'**AMF**, sécurisée dans ses métiers, est en capacité de s'adapter à toutes les évolutions de son environnement et à s'intégrer à l'intérieur de ce groupe très important.

Au 31 décembre 2018, 1 260 sinistres RPC (-6,5 %), 1 306 sinistres Assistance à Domicile & Déplacement et DPP (Défense Pénale Professionnelle) (+3,7 %), ont été déclarés.

La sinistralité observée en responsabilité pécuniaire des comptables publics se stabilise. Les effets de la réforme de 2011 et la montée en charge du nouveau régime sont constatés et la charge technique évolue faiblement (-1,5 %).

La croissance des sinistres en assistance est plus dynamique que la croissance du portefeuille. La sinistralité en défense pénale professionnelle reste stable.

Évolution prévisible de la société et perspectives d'avenir

Le niveau de l'activité et des fonds propres permet d'envisager sereinement les évolutions que connaîtra l'entreprise à partir de 2019, qu'il s'agisse de l'assistance ou des risques professionnels.

Elle devra maintenir l'équilibre du risque des comptables publics en conservant une mutualisation indispensable pour garantir l'accès à l'ensemble des postes comptables.

Filiale AMF Assurances

Parmi les participations de la Mutuelle, la filiale **AMF** *Assurances* occupe une place privilégiée tant par les capitaux immobilisés, que par les enjeux métiers, la filiale contribuant aux équilibres techniques de l'**AMF**, par le développement des contrats GPMT dont elle assure la distribution.

Au 31 décembre 2018, l'**AMF** détient 4,90 % du capital social d'**AMF** *Assurances*, ce dernier s'élevant à 69 417 K€.

L'exercice 2018 de la filiale se solde par un bénéfice de 3 325 K€ après deux années déficitaires.

En 2018, la filiale a connu un faible développement dans un contexte concurrentiel tendu.

La croissance des cotisations acquises brutes de réassurance (+3,7 %), la moindre évolution de la charge brute de réassurance (+1,7 %) ainsi que le jeu de la réassurance contribuent au redressement du résultat technique.

La volatilité des résultats et l'insuffisance du développement doivent conduire à rechercher la meilleure approche « Agents Publics » au sein du *Groupe* **Matmut**.

Exposé sur les résultats économiques et financiers

Comptes sociaux

L'**AMF** a comptabilisé 2 990 K€ de cotisations acquises nettes de réassurance en RPC au titre de l'année 2018 (+0,7 %) et 2 029 K€ de cotisations acquises GPMT (+1,4 %), soit une progression globale de 1,0 %.

La charge de sinistres nette de réassurance s'est établie à 3 252 K€ (-4,3 %). Cette diminution est l'effet conjugué d'une stabilité de la charge technique RPC (neutralisation de la baisse des règlements par une augmentation de la variation des provisions techniques), d'une augmentation de la charge technique GPMT et d'une baisse de la variation de la provision pour frais de gestion des sinistres.

Les frais d'acquisition, d'administration et autres charges techniques se sont élevés à 2 297 K€, en hausse de 5,4 %.

Le résultat technique de l'exercice est de -198 K€.

Le compte de résultat non technique, constitué principalement des produits financiers (685 K€ brut des produits transférés), conduit à un résultat de l'exercice de 263 K€.

Comptes SASU AMF Immo

La SASU **AMF** *Immo* présente un résultat à fin 2018 de -26 K€ constitué d'un résultat d'exploitation de -34 K€ et d'un résultat financier de +8 K€.

La convention d'intégration fiscale et la convention de groupement de fait entre **AMF** et la SASU **AMF** *Immo* sont appliquées depuis 2014.

Comptes prudentiels

La mise en œuvre de la Directive Européenne Solvabilité II au 1er janvier 2016 conduit aux conclusions suivantes.

Les fonds propres économiques 2018 s'élèvent à 40 303 K€, ils sont intégralement éligibles au Minimum de Capitaux Requis (MCR) et au Seuil de Capitaux Requis (SCR) :

- le MCR s'élève à 3 700 K€, il est couvert 10,9 fois par les fonds propres économiques,
- le SCR s'élève à 10 433 K€, il est couvert 3,9 fois par les fonds propres économiques.

Cette situation financière permet de répondre dans de bonnes conditions aux exigences de la Directive.

Présentation des comptes annuels sociaux

Les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2018 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la règlementation en vigueur.

Délai de paiement

En application des dispositions du Code du Commerce (articles L. 441-6-1 et D. 441-4), nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu. Les montants déclarés sont TTC.

En application de la circulaire de la Fédération de l'Assurance du 29 mai 2017, les informations qui figurent dans les tableaux intégrés au rapport annuel, n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

Les actions mutualistes

Une gouvernance mutualiste

Le Conseil d'Administration, les Délégués, le Comité des Risques, les Comités Spécialisés d'Audit et de Prospective, de Sélection et de Rémunérations, la Commission de Contrôle et le Comité Mutualiste Fonds de Solidarité ont tous été mobilisés pour assurer une gouvernance mutualiste efficace et transparente, renforcée par des actions de formation, conforme aux exigences de Solvabilité II.

Le Comité Mutualiste Fonds de Solidarité illustre une approche sociale qui lorsque la situation du sociétaire le nécessite, dépasse les exigences de la relation contractuelle.

Bonnes pratiques des entreprises de l'ESS

Conformément à l'article 3 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014, l'**AMF** applique le guide des bonnes pratiques des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) adopté en 2016 par le conseil supérieur de l'ESS.

Ces bonnes pratiques sont déclinées dans le rapport d'activité et de responsabilité sociale 2018 de la SGAM *Groupe* **Matmut**.

Les partenariats

L'**AMF** s'est attachée à être présente, la plupart du temps avec la filiale **AMF** *Assurances*, au cours des grands événements qui rythment la vie des mutuelles ou des groupes mutualistes. L'**AMF** souhaite poursuivre l'accompagnement des mutuelles partenaires avec qui elle partage une vision identique des solidarités professionnelles, quelle que soit l'issue des référencements.

Les partenariats historiques avec l'AFCM et les Associations (ACP, AAC, ADAFIP...) ont naturellement permis de valoriser les métiers comptables et de mieux protéger les comptables publics face à leurs risques.

Par ailleurs, ces structures gèrent de concert les adaptations découlant des réformes administratives et législatives d'ampleur tel que le nouveau dispositif légal de la RPP, en vue d'articuler avec efficacité leurs actions respectives dans les domaines du cautionnement, de l'assurance et de la défense des intérêts des comptables publics.

Elles sont également force de propositions et privilégient une responsabilité pécuniaire des comptables effective et maîtrisée. Cela sera d'autant plus nécessaire tant que le nouveau dispositif de responsabilité ne sera pas stabilisé.

CONCLUSIONS

Dix années après sa reconfiguration, le modèle économique de l'**AMF** est stabilisé. Il permet de faire face notamment aux évolutions de la Responsabilité Pécuniaire des Comptables Publics, tout en permettant de développer une offre d'assurance élargie s'agissant du risque professionnel des Agents Publics.

Les grandes opérations de gestion de l'exercice (réglementation, affiliation au Groupe, évolutions du système d'information, digitalisation) ont été réalisées par les services.

Par ailleurs, la SASU **AMF** *Immo*, filiale dédiée à l'investissement immobilier, continue de se développer et permettra à moyen terme d'accroître et diversifier les produits financiers de la Mutuelle, tout en renforçant ses fonds propres.

La solvabilité confortable de la Mutuelle, la qualité de ses fonds propres sont des atouts indispensables pour faire face aux évolutions fortes des risques qu'elle assure, tout en conservant la confiance de son sociétariat et en particulier des comptables publics, et pour s'inscrire pleinement dans les exigences du *Groupe* **Matmut**.

De gauche à droite : Jean-Luc Nodenot - Président Directeur Général de l'**AMF**, Isabelle Gueudry - Directeur Général Délégué, Jean-Marie Delaunay - Vice-Président Délégué.